

## LÂCHER DE BALLONS / LANTERNES

### Où s'adresser ?

par courrier à : Préfecture de Lozère  
bureau des élections, des polices administratives et de la réglementation  
BP 130  
48000 MENDE

ou par courriel à : [pref-declaration-ballons-lanternes@lozere.gouv.fr](mailto:pref-declaration-ballons-lanternes@lozere.gouv.fr)

### Dans quels délais déposer une déclaration ?

Un formulaire de déclaration doit être envoyé par courriel **au moins 15 jours avant** la date du lâcher de ballons/lanternes.

### Quels justificatifs joindre ?

- le formulaire de déclaration précisant les données relatives au lâcher de ballons/lanternes (cf. formulaire joint) ;
- une fiche descriptive des ballons de baudruche ou lanternes volantes utilisés.

### Procédure :

À la réception du dossier complet et après information des services administratifs compétents, la préfecture adresse à l'organisateur du lâcher de ballons/lanternes, un accusé réception du dossier complet.

Le respect des consignes générales figurant sur le formulaire annexé s'impose à l'organisateur du lâcher de ballons/lanternes.

En raison de la proximité avec l'aérodrome de Mende-Brenoux et après avis du prestataire de service en charge de la navigation aérienne, les déclarations concernant uniquement **les 13 communes suivantes** : Badaroux, Balsièges, Brenoux, Chadenet, Chastel-Nouvel, Langlade, Lanuéjols, le Born, Mende, Pelouse, Saint-Bauzile, Sainte-Hélène, Saint-Etienne-du-Valdonnez, **seront informées directement des éventuelles consignes spécifiques demandées par l'aérodrome.**

### Formulaire de déclaration :

[Formulaire de déclaration d'un lâcher de ballons/lanternes – format pdf](#)